

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

**VIGILANCE
PARTICULIÈRE**



AVIS À LA BATELLERIE n° 2026 - 17

CANAL SAINT-DENIS

Paris, le 11 mars 2026

Inaccessibilité temporaire de la passe en rive gauche

6^{ème} bief, à l'aval immédiat de l'écluse de Saint-Denis (écluse n°6)

A compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre

À la suite d'un décrochement d'un filet de sécurité situé sous le pont, la passe est fermée. Les bateaux sont priés de respecter la signalisation en place et d'emprunter la passe de droite.

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- à rester en veille VHF sur le canal 20 ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Marie-Pierre PADOVANI



La responsable du service des canaux

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à patricia.rodrigues@paris.fr.